



GROUPEMENT des SYLVICULTEURS du VERCORS 4 MONTAGNES

(association loi 1901)

B.P. 70525 - 38011 GRENOBLE cedex 1

Tel. 06 85 76 28 36 @mail contact@gs4m.com internet www.gs4m.com

ADHESION 2018

Le Groupement des Sylviculteurs du Vercors 4 Montagnes vous remercie par avance de la confiance que vous lui accordez année après année et compte sur votre fidélité.

Je soussigné(e) Madame, Monsieur, indivision, la société, le groupement :

Adresse :

Code postal : Commune :

tél. : portable : fax :

Accepte de recevoir les courriers par @mail :

Déclare adhérer au Groupement des Sylviculteurs du Vercors 4 Montagnes en tant que membre actif et en fonction de ma surface forestière.

pour les propriétaires de moins de 5 hectares :	25,00 €	}	[]
pour les propriétaires de 5 à 10 hectares :	32,00 €		
pour les propriétaires de 10 à 25 hectares :	37,00 €		
pour les propriétaires de plus de 25 hectares :	42,00 €		

Avec votre adhésion, Vous recevrez la revue trimestrielle régionale **Parlons Forêt** en Auvergne-Rhône-Alpes, (ex Le Forestier Privé).

Option : Pour 5 €uros supplémentaires, je m'assure en Responsabilité Civile à la compagnie AVIVA par le contrat souscrit par l'Union des Groupements pour le Développement Forestier en Isère.
Attention, il est important de savoir que la responsabilité civile du chef de famille ne couvre pas les risques concernant la propriété forestière.

[+]
↓
[]

Nota : Comme le réclame la Compagnie d'Assurances, il est nécessaire de localiser votre forêt, Pour la gestion de votre dossier, il est nécessaire de renseigner le tableau au verso.

Montant total [=]

Je renvoie avant le **31 janvier 2018** ce bulletin d'adhésion renseigné recto-verso

À l'adresse suivante :
Avec le règlement :

GROUP SYLVICULTEURS VERCORS 4 MONTAGNES
BP 70525
38011 GRENOBLE cedex 1

Soit en joignant un chèque à l'ordre du **GS4M**

Ou par virement bancaire
sur le compte du **GS4M**:

Titulaire du compte : **GS4M**
IBAN : International Bank Account Number)
FR76 1390 6000 4915 0635 2600 086
Code BIC : (Bank Identifier Code) **AGRIFRPP839**

Fait à le, / / 2018

Signature

Vos parcelles sont-elles certifiées PEFC ?

? Non Oui

Je suis également

..... Adhérent à l'Union des Forestiers de l'Isère. (UFP38)
..... Adhérent à la coopérative COFORET
..... Chasseur sur les 4 montagnes

Individuel
 Coopérative
Oui Non
Oui Non
Oui Non



En forêt, les dommages causés à autrui quelles qu'en soient les circonstances (chute de branche d'arbre sur un promeneur, chute d'arbre sur une clôture ou une voiture, etc.) sont de la responsabilité du propriétaire de la forêt - même si celle-ci n'est pas ouverte au public !

Attention : la responsabilité civile du chef de famille ne couvre pas les risques concernant la propriété forestière. Vous assurez en responsabilité civile pour votre forêt est **indispensable** !

Pour la gestion de votre dossier, il est nécessaire de renseigner le tableau ci-dessous.

- Je suis **un nouvel adhérent** je détaille dans le tableau ci-dessous les coordonnées exactes de mes parcelles
- J'ai **acquis ou cédé** des parcelles il convient de modifier votre déclaration et le Total déclaré.
- Ma propriété forestière est identique** à celle que j'ai déclarée au GS4M l'année précédente, il n'est pas nécessaire de détailler à nouveau les coordonnées exactes de vos parcelles.

Adresse de la propriété	N° Parcelles	Contenance		
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca
		ha	a	ca

Ou joindre une copie de votre relevé cadastral de propriété **Total**

ha	a	ca
----	---	----

En cas de sinistre : que devez-vous faire ?

Dès que vous êtes informé du sinistre, vous devez transmettre le plus rapidement possible au Groupement (qui fera suivre à l'assureur) les informations suivantes sur l'événement pour lequel votre responsabilité civile est mise en cause :

- La date et l'heure de l'événement
- Le type de dommage subi et les circonstances dans lesquelles l'accident s'est produit
- Le lieu exact
- Les coordonnées de la victime qui a attaqué le propriétaire pour sa responsabilité civile
- Si possible les coordonnées de l'assureur de la victime.